



Janvier 2024

FO COM \ LA POSTE



NAO 2024

C'EST MAL PARTI!

Lors de la négociation salariale de 2023, FO Com avait déjà alerté sur le trop gros différentiel entre le niveau d'inflation et l'augmentation des salaires proposés. Notre signature de l'accord était motivée par la clause de revoyure et l'augmentation proposée qui, bien qu'insuffisante, était supérieure aux propositions de La Poste dans le cadre d'une décision unilatérale.

Cette année, nous nous retrouvons face à une présentation parfaitement huilée en termes d'éléments de langage ; «*les chiffres, on leur fait dire ce qu'on veut*»!

LES PREMIÈRES PROPOSITIONS DE LA POSTE SONT IRRECEVABLES EN L'ÉTAT ET FRISENT LE MISÉRABLE!

Pour les Classes I et II, certaines mesures ajoutées à l'augmentation générale de 0.6% permettent à La Poste un affichage à la limite de la mesquinerie!

Pour les Classes III et IV, aucune augmentation générale mais seulement une trop faible augmentation individuelle dont chacun sait qu'elle est distribuée dans la plus grande opacité. De nombreux cadres risquent donc de ne bénéficier d'aucune augmentation cette année : INACCEPTABLE, au vu des objectifs et responsabilités de plus en plus importantes.

LES POSTIERS DOIVENT POUVOIR VIVRE DIGNEMENT SANS SE POSER LA QUESTION DU LENDEMAIN.

**FO Com exige que La Poste s'engage sur une vraie politique salariale, comme les postiers s'engagent chaque jour pour l'entreprise!
Les postiers ont besoin d'une augmentation significative et immédiate!**

Avec une telle politique salariale, l'absentéisme augmente, de nombreux intérimaires préfèrent conserver leur statut plutôt que de signer un CDI, sans compter toutes les démissions et les ruptures conventionnelles... Les personnels ne doivent pas être les victimes des erreurs de La Poste dans ses choix stratégiques, dangereux socialement et économiquement.

FOCom revendique encore et toujours le **13^{ème} mois** et une augmentation du salaire de base pour chacun des échelons! FOCom exige également que la rétroactivité de tous les éléments du salaire s'applique dès le 1^{er} janvier 2024 : salaire de base et complément de rémunération!



**L'AUGMENTATION
DES SALAIRES
EST UNE PRIORITÉ,
NOTRE PRIORITÉ
À FO COM!**

Elle doit être conséquente, et significative au vu de l'investissement quotidien de tous les postiers.



www.focom-laposte.fr

**MOBILISÉS
AVEC VOUS!**

POUR NOUS SUIVRE

